

Objet : Délégation de fonctions à Pierre Brun, vice-président chargé des finances

Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de la Communauté d'agglomération, il convient de donner délégation aux vice-présidents,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer aux vice-présidents l'exercice d'une partie de ses fonctions,

Vu le procès-verbal relatif à l'élection du président et des vice-présidents de Grand Chambéry du 9 avril 2026,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

ARRETE

Article 1 : les fonctions relatives aux finances sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du président, pour la durée du mandat 2026-2032, à Pierre Brun, 10^e vice-président,

Article 2 : la délégation recouvre notamment les fonctions suivantes :

- l'élaboration et la préparation de la programmation pluriannuelle en fonctionnement et en investissement,
- l'élaboration et la préparation des budgets annuels et des décisions modificatives,
- la gestion de la dette et de la trésorerie,
- l'animation de la commission intercommunale des impôts directs,
- le pilotage de la commission locale d'évaluation des charges transférées,
- la participation à la définition de la stratégie en matière de politiques contractuelles avec l'Union européenne, l'Etat, la Région et le Département,
- le suivi des relations contractuelles avec les collectivités et organismes concernés,
- la recherche de cofinancements,
- le recensement dans la matière déléguée des attentes des usagers et les réponses à apporter,

Article 3 : la délégation emporte signature des documents, pièces et actes relatifs aux fonctions définies à l'article 2, qui devra être précédée de la mention « par délégation du président »,

Article 4 : le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et fera l'objet des mesures de publicité prévues par les lois et règlements en vigueur.

Fait à Chambéry,

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)

Numéro attribué à l'acte :

2026-054A

Objet de l'acte : Délégation de fonctions à Pierre Brun, vice-président chargé des finances

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 5 - Delegation de signature 2 - Autres

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260512-lmc1H35875H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35875H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2026

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2026

Date de publication sur le site internet: mercredi 13 mai 2026